



COLLECTEAM et TRAVAIL du DIMANCHE GROSSES ARNAQUES

COLLECTEAM : Ce n'est pas une garantie maintien de salaire

Suite aux nombreuses interpellations des organisations syndicales, l'Administration a accepté de faire un point sur la situation le 29 août. Lors de cette réunion, l'Administration a sous-entendu qu'elle s'était faite berner par Collecteam.

Souvenez-vous, l'Administration incitait les agents à adhérer et nous promettait que le Régime Indemnitaire (ligne IFSE) serait remboursé à 90% par Collecteam dès le 2^{ème} jour lors d'un arrêt.

Lors de la réunion du 29 août, l'Administration nous a présenté les calculs de Collecteam. Un agent fonctionnaire qui a un RI de 213.17 €/mois soit 7.11 €/ jour n'est remboursé que de 4.98 euros par jour soit 149.40 € /mois, ce qui fait un remboursement de 70%.

Cerise acide sur le gâteau amer, un agent contractuel ou un fonctionnaire travaillant moins de 28h par semaine avec le même RI, ne touchera que 1.46 € / jour soit 43.80 € / mois, ce qui fait un remboursement de 20 % alors qu'il cotise autant.

Dès septembre 2016, la CGT s'est opposée au versement du régime indemnitaire les 3 premiers mois d'arrêt par une assurance privée ou une mutuelle. Auparavant, c'était la Collectivité qui versait la totalité du RI les 3 premiers mois d'arrêt. Lors du CT du 12 septembre 2017, la CGT a refusé de participer au vote d'attribution de la garantie maintien de salaire à Collecteam.

Pas besoin de dessin pour connaître le grand gagnant qui a fait de GROSSES économies sur le dos des agents.

La CGT exige que les Collectivités de la CARENE et de la Ville de Saint-Nazaire versent aux agents la différence, pour atteindre les 100% du régime indemnitaire.

Venez exprimer votre mécontentement

Rassemblement

Sur le parvis de l'Hôtel de Ville

Le 9 octobre à 9h30

TRAVAIL DU DIMANCHE :

La CGT s'est toujours opposée au travail du Dimanche. Bénéficier du dimanche sans travailler, c'est pouvoir participer à la vie associative, sportive, culturelle, à des événements familiaux... à tout ce qui est contributif au bien vivre ensemble et à l'équilibre vie privée/vie professionnelle.

Cependant, afin d'assurer la continuité du service public, des agents de la ville de Saint-Nazaire et de la CARENE sont contraints de travailler le Dimanche.

Jusqu'au 1^{er} septembre 2018, et pour compenser cette contrainte, une heure de travail le Dimanche était, soit payée double, soit récupérée, selon le choix de l'agent. Depuis le vote du nouveau règlement interne de la Ville de Saint-Nazaire et du CCAS lors du CT du 12 juin 2018 :

- Une heure de travail de dimanche planifiée est majorée de 10 € brut
- Une heure de travail supplémentaire le dimanche est majorée de 66% au lieu de 100%

Lors de ce Comité Technique, les 8 représentants syndicaux ont voté contre le nouveau règlement interne, une représentante de l'Administration s'est abstenue et 5 ont voté pour. Malgré ce vote, le Maire a décidé d'appliquer le nouveau règlement interne.

La CGT exige que le travail du Dimanche redevienne majoré à 100%.

ÉGALITÉ FEMME/HOMME :

Dans son rapport annuel de 2016 sur l'égalité Femme/Homme, la Ville de Saint-Nazaire se dit fortement engagée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Des paroles c'est bien, la CGT veut des actes comme :

L'harmonisation par le haut des Régimes Indemnitaires entre les filières.

